



ARRETE N°SU2024/104 PORTANT NOMINATION

La Présidente de Sorbonne Université

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article R 122-14 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université ;
- Vu la délibération n°66/2021 du conseil d'administration de Sorbonne Université en date du 14 décembre 2021 élisant Mme Nathalie DRACH-TEMAM, Présidente de Sorbonne Université ;
- Vu l'arrêté en date du 15 février 2021 portant nomination de M. Mathias GUILLOT-LE GOFF, responsable unique de sécurité de la faculté des Sciences et Ingénierie.

ARRETE

Article 1

M. Mathias GUILLOT-LE GOFF est nommé mandataire de sécurité pour l'exécution des obligations en matière de sécurité relative aux immeubles de grande hauteur (IGH) de la faculté des Sciences et Ingénierie.

Article 2

M. Vincent BRULARD est nommé mandataire suppléant de sécurité pour l'exécution des obligations en matière de sécurité relative aux immeubles de grande hauteur (IGH) de la faculté des Sciences et Ingénierie.

Article 3

La directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 15 mars 2024

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

